

## LE JOUR DE L'INTERVENTION

L'Unité de Chirurgie ambulatoire se trouve au 1er étage du bâtiment principal.

1. Un membre du personnel soignant vous accueille et vous installe dans votre chambre. Il vérifie votre préparation et vous informe de la conduite à tenir avant l'intervention.
2. Un brancardier vous accompagnera au bloc opératoire
3. Vous serez pris en charge par l'équipe de la salle de réveil après l'intervention
4. Vous serez ensuite raccompagné dans votre chambre où l'infirmière de l'Unité de Chirurgie ambulatoire vous prodiguera les soins nécessaires à votre confort et sécurité

## VOTRE SORTIE

\* La décision de sortie est prise par le médecin responsable et l'anesthésiste. L'horaire de sortie dépend de cet avis. Si votre état de santé le nécessite, une hospitalisation en service de Chirurgie peut avoir lieu.

\* L'infirmière vous remet les documents nécessaires à la continuité de vos soins ainsi que le bulletin de sortie.

\* De retour au domicile, il est souhaitable qu'une personne majeure reste près de vous durant la nuit suivant l'intervention. Pour votre sécurité, suivez les consignes indiquées sur le bulletin de sortie.

## LE LENDEMAIN DE L'INTERVENTION

L'infirmière du service de Chirurgie ambulatoire vous contactera pour prendre de vos nouvelles et répondre à vos éventuelles questions.

EN CAS DE PROBLEME ou D'INQUIETUDE, veuillez contacter :

**Avant 21 H** : l'Unité de Chirurgie ambulatoire au **02.31.40.42.11**

**Après 21 H** : le service des Urgences au **02.31.40.40.80**



## PASSEPORT ET RECOMMANDATIONS POUR LA CHIRURGIE AMBULATOIRE

**V**ous allez prochainement bénéficier d'une intervention en chirurgie ambulatoire au Centre Hospitalier de Falaise. Ce passeport a été conçu pour vous apporter les informations utiles pour votre hospitalisation.

### QU'EST-CE QUE LA CHIRURGIE AMBULATOIRE ?

La chirurgie ambulatoire concerne toute la chirurgie réalisable en hospitalisation de moins de 12 heures, sans hébergement de nuit.

Plusieurs conditions incontournables doivent être réunies pour une hospitalisation en « chirurgie ambulatoire ».

Le non respect des consignes peut entraîner l'annulation de votre admission.

### POURQUOI FAUT-IL RENCONTRER LE MEDECIN ANESTHESISTE ?

Sauf urgence, une consultation pré-anesthésique est obligatoire avant toute anesthésie. Après interrogatoire et examen, le médecin anesthésiste décidera avec vous quel mode d'anesthésie sera utilisé : anesthésie générale (AG), anesthésie rachidienne (AR), anesthésie loco-régionale (ALR).

Le médecin anesthésiste validera la proposition de prise en charge ambulatoire, en vérifiant que votre état de santé, même s'il est altéré, reste compatible avec cette procédure : c'est très habituellement le cas. Il s'assurera que vous avez bien compris la nécessité d'être accompagné lors de votre sortie (il faut 2 accompagnants pour la sortie d'un enfant) et, après certaines opérations, de n'être pas seul chez vous la première nuit.

Il vous indiquera lesquels de vos médicaments il faut éventuellement arrêter avant l'opération, et lesquels il faudra prendre le jour même. Si des douleurs sont possibles après l'intervention, il vous remettra une ordonnance de médicament(s) antalgique(s) que vous achèterez avant l'intervention pour en disposer dès votre sortie.

## DEMARCHE A SUIVRE POUR ENREGISTRER MON HOSPITALISATION

Le jour de la consultation avec le chirurgien

Le rendez-vous avec l'anesthésiste est fixé avec la secrétaire du chirurgien qui vous remettra une liste de documents à remplir, à signer et à apporter lors de la consultation d'anesthésie.

### Documents à fournir aux bureaux des entrées :

- ✓ Carte d'identité
- ✓ Carte vitale + attestation de mutuelle
- ✓ En cas d'accident de travail : attestation
- ✓ Attestation du 100 % si besoin



### Documents à fournir lors de la consultation d'anesthésie :

- ✓ L'autorisation d'opérer signée par le patient. **Dans le cas où le patient est mineur, la signature des deux parents est obligatoire**, le carnet de santé
- ✓ Le consentement libre et éclairé signé
- ✓ Pour les patients sous tutelle : la copie de la décision
- ✓ Vos documents médicaux tels que bilan sanguin, radiographie, scanner...
- ✓ Votre ordonnance et traitement habituel

### Le jour de la consultation d'anesthésie :

- ✓ Validation de l'hospitalisation en Unité de Chirurgie ambulatoire.
- ✓ L'heure d'entrée vous sera donnée à la consultation d'anesthésie.
- ✓ Faire la réservation de la chambre auprès du bureau des entrées.

## AVANT L'INTERVENTION

Une infirmière de Chirurgie ambulatoire vous contactera par téléphone pour refaire le point sur votre hospitalisation. Elle insistera sur les consignes à respecter avant l'intervention :

### **LA VEILLE**

**DOUCHE OBLIGATOIRE** avec savon antiseptique (BETADINE rouge ou HIBISCRUB) acheté en pharmacie.

### **LE MATIN**

**DOUCHE OBLIGATOIRE** (selon les mêmes modalités que la veille)

- ✓ Se brosser les dents
- ✓ Venir sans maquillage, ni vernis (mains et pieds), ni french manucure, ni gel, ni bijou (si vous n'arrivez pas à les enlever, consultez votre bijoutier à l'avance), ni piercing. Penser à prévoir le nécessaire pour retirer vos appareils dentaires, auditifs et lunettes/lentilles

### **ETRE A JEUN**

Vous pouvez vous alimenter normalement jusqu'à minuit la veille de votre intervention.

A partir de minuit, les aliments solides, chewing-gums, bonbons, alcool, tabac sont interdits

### **TRAITEMENT PERSONNEL**

Il est préférable d'apporter avec vous votre traitement personnel.

Suivant les recommandations de l'anesthésiste durant la consultation, vous le prendrez ou non dans un peu d'eau.

